Est-ce que partir en vacances est un droit fondamental ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **S'INTERROGER sur l'importance du droit aux vacances**
- **S'INTERROGER sur la place du droit aux loisirs parmi les droits fondamentaux**
- **SENSIBILISER au principe d'égalité**
- **RÉFLÉCHIR aux actions à mettre en œuvre en vue de l'application du droit aux loisirs**
- **RÉFLÉCHIR au respect des valeurs partagées**

PROPOSITION DE DÉROULEMENT DE SÉANCE

Mettre en place une discussion collective, avant de montrer l'affiche, en posant la question : est-ce que partir en vacances est un droit fondamental ?
L'objectif sera de stimuler les échanges, de laisser chaque élève formuler une réponse.

Relancer les échanges avec les questions suivantes :
- À quoi servent les vacances ?
- Peut-on dire qu'elles sont nécessaires ? Si oui, pourquoi ?
- Qu'apportent-elles en général ?
- Que se passe-t-il pour les personnes qui ne partent jamais en vacances ?
- Apprend-on des choses particulières en vacances ?
- Ressent-on des choses particulières en vacances que l'on ne ressentirait pas le reste de l'année ?
- Quelles images utiliseriez-vous pour répondre à la question initiale ? Une recherche d'éléments (images, ambiance, mots, phrase, slogan…) dans la presse ou sur Internet peut être envisagée pour exprimer le bénéfice des vacances. Les sources devront être identifiées.
- Quels arguments utiliseriez-vous en faveur des vacances comme droit fondamental ? Quels arguments utiliseriez-vous contre ?

Poursuivre en montrant l'affiche. Prendre le temps de comparer les images évoquées collectivement avec celles qui la composent.
Commenter les nouvelles suggestions, l'objectif étant que chacun apporte sa contribution à la discussion et ajoute de nouvelles idées autour de celles qui sont représentées.

Attention, cette affiche ne se veut pas une représentation exhaustive des bienfaits des vacances !
Prendre le temps de lire et commenter l'article de la Convention relative aux droits de l'enfant.
Echanger sur la différence entre le terme « vacances » et celui de « loisirs ».

Prolonger l'activité en proposant aux élèves de réunir des images qui illustreraient tout ce qu'un enfant n'a pas quand il est privé de loisirs. La mise en commun des différents documents trouvés par les élèves permettra de réaliser une ou plusieurs affiches.

Ce travail engage presque nécessairement :
- une réflexion sur les droits fondamentaux,
- une lecture dans une version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant (cf texte proposé avec l'activité « Les enfants ont des droits ? Cherchons lesquels ! »)
- des échanges sur les différences entre les droits des adultes et des enfants,
- ainsi que des recherches pour s'informer sur les différentes formes de non-respect des droits fondamentaux.

Les fiches d'activité proposées sur le site permettent d'engager ces réflexions.
La Campagne de solidarité de la Jeunesse au Plein Air permet aux élèves d'exercer leur solidarité pour que le droit aux loisirs devienne une réalité pour les 3 millions d'enfants qui ne partent jamais en vacances.

L'ensemble de ce travail peut être prolongé avec **la vidéo et la fiche d'écoute associée « Ecouter des points de vue sur le rôle des vacances »** [à télécharger]
L'objectif de ce travail sera de permettre aux élèves d'entendre, notamment, les points de vue d'adultes qui travaillent pour la Jeunesse au Plein Air ou dans des centres de vacances et qui viendront sans aucun doute compléter ce qui se sera dit au cours des échanges. Il serait en effet étonnant que les élèves aient abordé la complémentarité du temps de vacances pour les différents apprentissages, la réussite scolaire, l'affranchissement de la famille, la conquête de l'autonomie, le respect du temps de l'enfant… Ces notions peuvent être selon les niveaux des élèves, un peu délicates et complexes à mener. Dans tous les cas, une discussion autour de ces propos permettra aux élèves d'étendre le champ de compréhension de la problématique du non-respect du droit aux loisirs éducatifs.